|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| NATIONS UNIES |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
|  | **IPBES**/10/10 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|   | Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques | Distr. générale 14 juin 2023 Français Original : anglais |

|  |  |
| --- | --- |
| Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques Dixième session Bonn (Allemagne), 28 août–2 septembre 2023 Point 10 de l’ordre du jour provisoire[[1]](#footnote-2)\* Demandes, contributions et suggestions d’éléments additionnels au programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu’en 2030 |  |

Rapport sur la hiérarchisation des demandes, contributions et suggestions d’éléments additionnels au programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu’en 2030

 Note du secrétariat

 I. Introduction

1. Au paragraphe 2 de la décision IPBES-7/1 sur le programme de travail glissant de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) pour la période allant jusqu’en 2030, la Plénière a décidé de lancer un appel sollicitant de nouvelles demandes, contributions et suggestions concernant le programme de travail, assorti de délais lui permettant de procéder à un examen à sa dixième session, et de déterminer à cette même session s’il faut organiser d’autres appels et, le cas échéant, à quel moment.
2. En réponse à cette décision, la Secrétaire exécutive a lancé, le 14 septembre 2022, un appel officiel sollicitant de nouvelles demandes, contributions et suggestions concernant le programme de travail glissant de l’IPBES pour la période allant jusqu’en 2030 (EM/2022/38). Le secrétariat a reçu des soumissions contenant des demandes de la part de 10 gouvernements, d’un observateur à participation renforcée[[2]](#footnote-3) et d’un organe directeur d’un accord multilatéral sur l’environnement. En outre, neuf contributions et suggestions ont été reçues de la part des parties prenantes concernées, notamment des peuples autochtones, des communautés locales et des institutions universitaires. Le secrétariat a publié ces demandes, contributions et suggestions sur le site Web de l’IPBES sous la forme dans laquelle elles ont été reçues[[3]](#footnote-4). Une vue d’ensemble de toutes les demandes, contributions et suggestions reçues figure à l’annexe I du document IPBES/10/INF/7.
3. En outre, au paragraphe 8 de la section II de sa décision IPBES-7/1, la Plénière a décidé de réexaminer, à sa neuvième session, les demandes, contributions et suggestions reçues en réponse à l’appel officiel lancé en juillet 2018 suffisamment à l’avance pour être examinées à ladite session, y compris aux fins d’une deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques et d’une évaluation de la connectivité écologique, et a prié la Secrétaire exécutive d’inscrire la question à l’ordre du jour de sa neuvième session. Au paragraphe 11 de la  décision IPBES-9/14, la Plénière a prié le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau d’élaborer un rapport de cadrage initial qui servirait de base à une évaluation accélérée de la connectivité écologique, en accueillant les contributions des accords multilatéraux sur l’environnement intéressés et d’autres organisations et en tenant compte des projets d’éléments relatifs à une évaluation thématique de la connectivité, ainsi que des résultats de la reprise de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, afin qu’elle l’examine à sa dixième session. Au paragraphe 12 de la même décision, la Plénière a décidé d’examiner, à sa dixième session, les demandes, contributions et suggestions aux fins d’une deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques et d’une évaluation de la connectivité écologique, en se fondant sur le rapport de cadrage initial, ainsi que les demandes, contributions et suggestions reçues à la suite de l’appel qui serait lancé, conformément au paragraphe 2 de la décision IPBES˗7/1.
4. Le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau ont examiné et hiérarchisé les demandes, contributions et suggestions conformément à la procédure définie dans la décision IPBES-1/3 et ont établi un rapport contenant une liste de sujets classés par ordre de priorité pour examen par la Plénière à sa dixième session, comme expliqué dans la présente note.
5. La méthode retenue par le Groupe d’experts et le Bureau pour hiérarchiser les demandes, contributions et suggestions est décrite à la section II. La justification du regroupement des demandes, contributions et suggestions en sujets est exposée à la section III. Et la hiérarchisation des demandes, contributions et suggestions par le Groupe d’experts et le Bureau est expliquée à la section IV. Les considérations relatives aux appels futurs sont exposées à la section V. Un calendrier est proposé à l’annexe I ; un rapport de cadrage initial pour une deuxième évaluation mondiale est présenté à l’annexe II et les annexes III et IV contiennent des rapports de cadrage initiaux pour deux autres sujets prioritaires.

 II. Méthode retenue pour la hiérarchisation

1. La méthode utilisée pour classer par ordre de priorité les demandes, contributions et suggestions reçues a été définie en fonction de l’approche retenue pour préparer le projet de programme de travail pour la période 2014-2018 et le projet de programme de travail pour la période allant jusqu’en 2030, respectivement présentés dans les documents IPBES/2/3 et IPBES/7/6/Add.1. Les demandes ont été analysées par le Groupe d’experts et le Bureau lors de la partie conjointe de leurs vingtièmes réunions respectives, tenues en ligne du 28 mars au 3 avril 2023.
2. Constatant que de nombreuses demandes, contributions et suggestions individuelles couvraient des sujets généraux similaires ou apparentés, le Groupe d’experts et le Bureau se sont employés à dégager les sujets généraux abordés dans les différentes soumissions. À l’issue de cet exercice, les soumissions ont été regroupées autour de cinq sujets, qui sont décrits à la section III.
3. Le Groupe d’experts et le Bureau ont ensuite procédé à la hiérarchisation de ces cinq sujets conformément aux 10 critères ci-après, qui sont également énoncés au paragraphe 7 de la décision IPBES-1/3 relative à la procédure de réception et de hiérarchisation des demandes adressées à la Plateforme :
	1. Pertinence pour l’objectif, les fonctions et le programme de travail de la Plateforme ;
	2. Urgence de l’action à entreprendre compte tenu de l’imminence des risques que font courir les questions à régler ;
	3. Incidences de l’intervention demandée sur des politiques ou mécanismes déterminés ;
	4. Portée géographique de l’intervention demandée et problèmes que cette intervention devrait concerner ;
	5. Degré de complexité des problèmes que l’intervention demandée devrait régler ;
	6. Travaux antérieurs et projets existants de même nature et indication des lacunes à combler (absence ou manque d’information et de moyens permettant de régler les problèmes, et raisons pour lesquelles la Plateforme est le mécanisme idoine pour intervenir) ;
	7. Possibilité pour la Plateforme d’avoir recours à des ouvrages scientifiques ou à des compétences spécialisées pour mener à bien l’intervention demandée ;
	8. Indication des effets que l’intervention demandée pourrait avoir et de ses bénéficiaires escomptés ;
	9. Indication des moyens financiers et humains nécessaires pour intervenir et durée de l’intervention ;
	10. Indication des priorités dans plusieurs demandes communes.
4. Une attention particulière a été accordée à l’urgence d’une action de la Plateforme [critère b)] et à la pertinence pour des politiques ou processus spécifiques [critère c)], en particulier pour le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et le Programme de développement durable à l’horizon 2030, y compris les objectifs de développement durable.
5. Le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau ont également rappelé le calendrier indicatif d’éventuelles évaluations futures jusqu’en 2030 figurant à l’annexe du document IPBES/9/12 (et reproduit à l’annexe I du présent document) et les considérations connexes, concluant que le temps restant jusqu’à 2030 permettrait de réaliser une deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques et jusqu’à trois évaluations accélérées. Ils ont fondé leur conclusion sur la pratique établie de la Plateforme selon laquelle il convient, en principe, de ne pas conduire plus de trois évaluations en même temps et la Plénière ne devrait examiner qu’une évaluation par session, et sur leur proposition antérieure d’allouer une période intersession entre la décision de conduire une évaluation et le début de l’exercice, afin de laisser le temps de mettre en place le groupe de soutien technique et de sélectionner les experts, et de permettre aux groupes d’experts chargés des évaluations de tirer pleinement parti du temps alloué à leurs évaluations.
6. Quant aux activités demandées pour traiter les nouveaux sujets proposés, toutes les demandes reçues sollicitaient une évaluation. Le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau préconisent que tous les sujets soient traités dans le cadre d’activités axées sur cinq objectifs du programme de travail glissant de la Plateforme jusqu’en 2030 : objectif 1 - évaluation des connaissances ; objectif 2 - renforcement des capacités ; objectif 3 - consolidation de la base de connaissances ; objectif 4 - appui à l’élaboration des politiques ; objectif 5 - communication et participation.
7. Le résultat de la hiérarchisation est présenté à la section IV.

 III. Regroupement des demandes, contributions et suggestions

1. Le document IPBES/10/INF/7 présente une compilation des demandes, contributions et suggestions reçues et apporte des précisions sur la manière dont elles ont été traitées par le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau.
2. Le Groupe d’experts et le Bureau ont pu regrouper la plupart des demandes, contributions et suggestions en cinq sujets, de a) à e).

 A. Sujet a) : deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, et travaux connexes (réalisation des objectifs 1 à 5)

1. À la suite du premier appel concernant le programme de travail de la Plateforme jusqu’en 2030, émis en juillet 2018, la Plateforme a reçu des demandes relatives à l’élaboration d’une deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques. Comme indiqué au paragraphe 3 ci-dessus, la Plénière a décidé, à sa neuvième session, d’examiner ces demandes à sa dixième session. Les demandes, contributions et suggestions supplémentaires concernant la deuxième évaluation mondiale, reçues à la suite du deuxième appel, comprenaient les éléments suivants :
	1. Une demande de la Convention sur la diversité biologique sollicitant une deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, figurant à l’annexe de sa décision 15/19[[4]](#footnote-5). Il était précisé, dans la demande, que l’évaluation devait notamment : aider les gouvernements et toutes les parties prenantes à mettre en œuvre la Convention sur la diversité biologique et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ; aider la Convention à évaluer les progrès dans l’atteinte des cibles à l’horizon 2030 et la réalisation des objectifs à l’horizon 2050 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, ainsi que les objectifs et cibles de développement durable pertinents ; fournir la base scientifique et technique requise pour le suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal après 2030 ; être exhaustive et d’une portée largement similaire à celle de la première évaluation ; aborder les trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique de manière équilibrée et intégrée ; couvrir l’état et les tendances de la biodiversité et des services écosystémiques ainsi que les contributions de la nature aux populations dans le passé, le présent et l’avenir, à l’aide de modèles et scénarios quantitatifs et qualitatifs concernant la biodiversité terrestre et les eaux intérieures, marine et côtière ;
	2. Une demande similaire préconisant que la deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques couvre, entre autres, l’évolution de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations depuis l’ère préindustrielle jusqu’en 2100, dans la mesure du possible, et prenne en compte les travaux sur l’économie de la biodiversité tout au long de l’évaluation, en s’appuyant sur le rapport de la Plateforme intitulé *Methodological Assessment Report on the Diverse Values and Valuation of Nature* (2022) (« évaluation des valeurs ») (Royaume‑Uni de Grande Bretagne et d’Irlande du Nord) ;
2. Parmi les autres demandes, contributions et suggestions connexes qui pourraient être abordées dans le cadre de la deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, on citera les suivantes :
	1. Une demande de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, présentée dans l’annexe de sa décision 15/19, et une demande soumise par l’État plurinational de Bolivie sollicitant une évaluation du bien-vivre en équilibre et en harmonie avec la nature et de la vie en harmonie avec la Terre mère, qui devrait porter sur les visions du monde et les systèmes de connaissances cosmocentriques, ainsi que les moyens de parvenir à des relations harmonieuses entre les peuples, la Terre mère et la nature sur la base de divers systèmes de connaissances et des conclusions de la Plateforme dans son évaluation des valeurs, et devrait contribuer à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et à la réalisation de la Vision 2050 pour la biodiversité, qui consiste à vivre en harmonie avec la nature ;
	2. Plusieurs demandes, contributions et suggestions concernant l’évaluation de la biodiversité marine et de ses contributions aux populations, qui, selon ces soumissions, est en retard par rapport à l’évaluation des écosystèmes terrestres sur le plan des informations pertinentes pour les politiques, notamment :
		1. Une étude des moyens les plus efficaces de renforcer les écosystèmes marins par des mesures de conservation et de restauration dans le contexte des changements climatiques et une évaluation du rôle des écosystèmes marins dans le piégeage du carbone (Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède) ;
		2. Une évaluation des implications des données océaniques et des lacunes dans les connaissances relatives à la biodiversité marine et à ses interactions avec la biodiversité terrestre et aquatique (Université du Cap) ;
		3. Une évaluation des risques pour la biodiversité marine liés à l’exploration des grands fonds, y compris l’exploitation minière en eaux profondes (Fondation française pour la recherche sur la biodiversité) ;
	3. Plusieurs demandes, contributions et suggestions concernant le genre et la biodiversité, soulignant l’importance d’une meilleure prise en compte des questions de genre dans les mesures de conservation, notamment :
		1. Une évaluation de l’impact de la perte de biodiversité et de la dégradation de l’environnement sur les femmes et les filles et du rôle que jouent les femmes et les filles dans la conservation de la biodiversité (Royaume-Uni de Grande‑Bretagne et d’Irlande du Nord) ;
		2. Un examen du rôle des femmes, et en particulier des femmes autochtones et locales, dans l’action en faveur de la biodiversité et le changement transformateur, et une évaluation de l’utilisation durable de la biodiversité tenant compte de la dimension du genre (groupes des femmes de la Convention sur la diversité biologique) ;
		3. Une analyse des questions de genre dans la conservation (Fondation française pour la recherche sur la biodiversité) ;
	4. Une suggestion sollicitant l’étude des visions du monde et de la diversité des lois coutumières des peuples autochtones et des communautés locales, y compris la diversité bioculturelle et les connaissances, institutions et systèmes de gouvernance autochtones et locaux connexes, ainsi que leurs liens avec la biodiversité, la conservation des écosystèmes, la nature et la Terre mère (Indigenous Knowledge and Peoples Networks, Society for Wetland Biodiversity Conservation Nepal et Federation of Kirant Indigenous Associations) ;
	5. Plusieurs suggestions sollicitant des évaluations concernant : les liens entre la perte de biodiversité et la fiscalité, y compris une analyse des mesures d’incitation qui sont néfastes ou positives pour la biodiversité ; l’impact de l’expansion de l’agriculture ; les modèles et outils ethnosocioéconomiques et les plans d’urbanisation ; les liens entre la conservation de la biodiversité et l’équité, l’accent étant mis sur la manière dont les trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique sont réalisés, y compris la participation inclusive des peuples autochtones et des communautés locales (Fondation française pour la recherche sur la biodiversité) ;
	6. Une suggestion d’étude portant sur la façon dont la nature peut être considérée et quantifiée comme capital naturel, y compris dans les bilans des gouvernements, afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (Centre scientifique de Monaco) ;
	7. Une suggestion d’analyse portant sur : les paradigmes actuels de croissance, de pouvoir, de richesse, de travail et de liberté ancrés dans les institutions politiques, économiques et éducatives, ainsi que sur les nouvelles stratégies pour y faire face, afin de soutenir l’élaboration de politiques relatives aux changements climatiques ; la gestion de l’environnement et des ressources naturelles ; la science, la technologie et l’innovation ; la transition vers une économie à faible émission de carbone, y compris l’économie verte et bleue (Université de São Paulo/Académie internationale des sciences, de la santé et de l’écologie) ;
	8. Une suggestion d’examen portant sur les liens entre la biodiversité, les services écosystémiques et les droits humains et d’évaluation des normes, méthodes et outils relatifs aux droits humains qui peuvent favoriser un changement transformateur (One Ocean Hub).

 B. Sujet b) : évaluation de la surveillance de la biodiversité et des services écosystémiques, et travaux connexes (réalisation des objectifs 1 à 5)

1. La Plateforme a reçu des demandes d’élaboration d’une évaluation de la surveillance de la biodiversité et des services écosystémiques et de suivi des progrès vers les objectifs et cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, notamment :
	1. Une demande de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, présentée dans l’annexe de sa décision 15/19, sollicitant une évaluation accélérée du suivi de la biodiversité et des services écosystémiques, du suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et des données de référence relatives à l’évaluation de la perte de biodiversité. Les informations complémentaires reçues à la suite de cette demande indiquaient que l’évaluation devrait améliorer la cohérence des informations fournies aux gouvernements et autres parties prenantes, s’appuyer sur les méthodes et l’expérience existantes en matière de surveillance de la biodiversité, y compris les processus engagés et mis en œuvre dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, et envisager les possibilités de mise au point de systèmes nationaux de notification, de surveillance et d’évaluation de la biodiversité, y compris les données sous-jacentes d’observation de la biodiversité, telles que celles issues de la télédétection, de la surveillance par les communautés locales et de la science citoyenne ;
	2. Des demandes similaires dans lesquelles il était noté que cette évaluation accélérée était requise de toute urgence, car la surveillance demeurait un problème critique et pourrait entraver les progrès dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal (Royaume‑Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord et Union européenne).
2. Parmi les autres demandes, contributions et suggestions connexes auxquelles suite pourrait être donnée par une évaluation de la surveillance de la biodiversité et des services écosystémiques, on peut citer une demande d’évaluation des vulnérabilités des contributions de la nature aux populations, ce qui appuierait le suivi des risques liés à une grande variété de menaces, y compris les changements climatiques, ainsi que la mise au point d’un cadre permettant de quantifier les vulnérabilités (États‑Unis d’Amérique).

 C. Sujet c) : évaluation de l’aménagement du territoire tenant compte de la biodiversité et de la connectivité écologique, et travaux connexes (réalisation des objectifs 1 à 5)

1. À la suite du premier appel concernant le programme de travail de la Plateforme jusqu’en 2030, émis en juillet 2018, la Plateforme a reçu des demandes relatives à l’élaboration d’une évaluation mondiale de la connectivité écologique. En conséquence, comme indiqué au paragraphe 3 ci-dessus, la Plénière, à sa neuvième session, a prié le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau d’élaborer un rapport de cadrage initial qui servirait de base à une évaluation accélérée de la connectivité écologique, en accueillant les contributions des accords multilatéraux sur l’environnement intéressés et d’autres organisations et en tenant compte des projets d’éléments relatifs à une évaluation thématique de la connectivité, ainsi que des résultats de la reprise de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, afin qu’elle l’examine à sa dixième session. En outre, la Plénière a décidé d’examiner, à sa dixième session, les demandes, contributions et suggestions relatives à une évaluation de la connectivité écologique, sur la base du cadrage initial, ainsi que les demandes, contributions et suggestions reçues en réponse au deuxième appel, lancé en septembre 2022.
2. À la lumière des résultats de la reprise de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, ainsi que des demandes supplémentaires reçues, le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau proposent, pour le sujet c), une évaluation sur le sujet plus large de l’aménagement intégré du territoire tenant compte de la diversité biologique et de la connectivité écologique. Les demandes reçues à ce sujet sont les suivantes :
	1. Une demande formulée par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, dans l’annexe à sa décision 15/19, sollicitant une évaluation accélérée de l’aménagement intégré du territoire tenant compte de la biodiversité et de la connectivité écologique, en tenant compte d’éléments tels que le changement d’affectation des terres et des mers et la restauration. Les informations complémentaires reçues à la suite de cette demande indiquaient que l’évaluation proposée devrait combler une lacune dans les informations dont disposent les Parties et les acteurs en ce qui concerne les mesures d’aménagement du territoire visant à soutenir la conservation, la restauration et la connectivité écologique. Elle devrait s’appuyer sur les méthodes et l’expérience existantes en matière d’aménagement du territoire et d’affectation des terres et des mers et renforcer la cohérence entre les méthodes y relatives, en s’appuyant sur d’autres résultats de la Plateforme, notamment son rapport d’évaluation thématique sur la dégradation et la restauration des terres. L’évaluation devrait permettre de prendre des mesures efficaces face aux changements d’affectation des terres et des mers et soutenir la planification des objectifs liés à la biodiversité, en contribuant directement à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Un processus accéléré en deux ans est envisagé pour l’évaluation afin d’apporter en temps opportun des informations utiles à l’application du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, en particulier à la réalisation de ses objectifs 1 à 3 ;
	2. Des demandes similaires soulignant, entre autres, que la connectivité écologique est une préoccupation majeure pour les espèces migratrices et qu’une telle évaluation serait donc très utile pour la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage et d’autres processus, y compris la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et le Défi de Bonn. Ces demandes soulignaient également l’importance de l’évaluation de l’aménagement du territoire et de la connectivité pour les processus d’élaboration des politiques dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et de la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord et Union européenne) ;
	3. Un demande sollicitant l’évaluation de la connectivité des corridors, des mosaïques paysagères, des schémas spatiaux et de l’aménagement du territoire, afin de contribuer à une conservation efficace de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations, à toutes les échelles spatiales et temporelles, en évaluant l’état de la connectivité des corridors ainsi que les risques et les possibilités d’amélioration de la connectivité des corridors pour les écosystèmes terrestres, d’eau douce et marins. La demande soulignait qu’il était indispensable d’améliorer la connectivité des paysages et l’aménagement de l’espace dans des habitats déjà fragmentés et dégradés (États-Unis d’Amérique).
3. Parmi les autres demandes, contributions et suggestions connexes qui pourraient être abordées dans le cadre d’une évaluation de l’aménagement du territoire tenant compte de la connectivité écologique, on citera les suivantes :
	1. Une demande sollicitant l’évaluation de la restauration et des solutions basées sur la nature, faisant valoir que les objectifs ambitieux de conservation de la biodiversité et des services écosystémiques ne sauront être atteints en l’absence de restauration des zones dégradées. Il est précisé, dans la demande que, dans ce contexte, les solutions fondées sur la nature et reposant sur des approches de restauration constituent un pilier fondamental pour faire face à la crise de la biodiversité, et que les praticiens devraient recevoir les meilleures informations scientifiques sur les pratiques de restauration réalisables qui tirent parti des solutions fondées sur la nature pour conserver les écosystèmes fonctionnels. Il y est noté que les efforts de conservation seraient favorisés par la détermination de solutions possibles basées sur la nature qui conservent la biodiversité, maintiennent les avantages sociaux de la contribution de la nature aux populations et jettent les bases de l’adaptation au climat (États-Unis d’Amérique) ;
	2. Une demande d’évaluation des lacunes en matière de connaissances pour la planification et l’investissement dans des pêcheries marines et des aires marines protégées adaptées au climat, afin d’étayer la planification et la hiérarchisation des mesures de gestion et de conservation efficaces axées sur les environnements marins. Il est recommandé, dans la demande, d’évaluer les meilleures pratiques de gestion adaptative pour la conservation de la biodiversité, y compris la création d’aires marines protégées sans prélèvement, et d’évaluer l’impact négatif des conditions climatiques futures. La demande souligne la nécessité de repérer les connaissances faisant défaut et dont l’absence empêche la bonne gestion de la biodiversité marine et de cerner les obstacles à la mise en œuvre de pêcheries et d’aires marines protégées adaptées au climat, en accordant une attention particulière à la planification et à l’investissement. Les éléments de la demande relatifs à la planification spatiale pour l’expansion des aires marines protégées et l’amélioration de la connectivité écologique pourraient être traités au titre de ce sujet (États-Unis d’Amérique) ;
	3. Une suggestion sollicitant une évaluation de la conservation de la biodiversité qui mettrait l’accent sur la manière dont la conservation est réalisée, par qui et avec quels résultats. La suggestion met en relief la tendance à se concentrer sur l’élément spatial de la conservation par zone, au détriment d’autres éléments liés à l’efficacité, à la gouvernance et aux droits (Fondation française pour la recherche sur la biodiversité).

 D. Sujet d) : évaluation de la biodiversité et des changements climatiques, et travaux connexes (réalisation des objectifs 1 à 5)

1. La Plateforme a reçu une demande de la France sollicitant une évaluation thématique des solutions basées sur la nature et des services écosystémiques à la lumière des changements climatiques. Il est souligné, dans la demande, que s’il est vrai que les solutions fondées sur la nature peuvent aider à restaurer les écosystèmes dégradés, promouvoir la conservation de la biodiversité et contribuer à l’adaptation aux changements climatiques et à leur atténuation, il importe néanmoins d’évaluer leur efficacité et leur efficience par rapport à d’autres méthodes et de clarifier leur potentiel s’agissant de surmonter la crise de la biodiversité et du climat par des effets de synergie. L’évaluation contribuerait à améliorer la compréhension globale des stratégies de déploiement et des garanties nécessaires pour les solutions fondées sur la nature, et de la manière dont leur impact est susceptible de changer à la lumière de l’évolution des initiatives liées au climat. La Plateforme a reçu une autre demande de la France concernant l’évaluation des valeurs multiples et des services écosystémiques des forêts dans le contexte des changements climatiques et de la perte de biodiversité, qui pourrait également être prise en compte, du moins en partie, au titre de ce sujet. La soumission fait valoir que cette évaluation contribuerait à améliorer la connaissance globale des valeurs multiples des écosystèmes forestiers, en particulier pour la conservation de la biodiversité et l’atténuation des changements climatiques, et favoriserait le respect des engagements pris par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa vingt‑septième session, ainsi que ceux pris au titre de la Déclaration de New York sur les forêts et de la stratégie de l’Union européenne pour les forêts à l’horizon 2030.
2. La Plateforme a également reçu une demande des États-Unis d’Amérique, qui pourrait être partiellement traitée au titre de ce sujet, concernant une évaluation méthodologique des analyses de la vulnérabilité des contributions de la nature aux populations, qui passerait en revue la littérature scientifique et créerait un cadre transposable aux fins de l’évaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques des contributions de la nature aux populations.
3. À cet égard, le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau ont également rappelé que, dans le cadre d’un processus distinct, la Plénière, à sa neuvième session, avait pris note de la compilation des suggestions de questions thématiques ou méthodologiques liées à la biodiversité et aux changements climatiques qui bénéficieraient d’une collaboration entre le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat et la Plateforme, reçues en réponse à un premier appel (IPBES/9/INF/26), et, compte tenu du nombre limité de soumissions reçues, avait demandé à la Secrétaire exécutive de lancer un nouvel appel en ce sens. La Plénière, à sa dixième session, sera donc invitée à examiner une deuxième série de suggestions (IPBES/10/INF/20), reçues en réponse au deuxième appel.

 E. Sujet e) : évaluation de la biodiversité et de la pollution, et travaux connexes (réalisation des objectifs 1 à 5)

1. La Plateforme a reçu plusieurs demandes concernant l’élaboration d’une évaluation des impacts de la pollution sur la biodiversité et des approches permettant d’éviter, de réduire et d’atténuer ces impacts, notamment :
	1. Dans l’annexe de sa décision 15/19, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a demandé que soit menée une évaluation accélérée des impacts de la pollution sur la biodiversité et des méthodes permettant d’éviter, de réduire et d’atténuer ces impacts. Les informations complémentaires reçues concernant la demande indiquaient que l’évaluation proposée devrait être entreprise de manière à compléter tout travail effectué par le groupe d’experts sur l’interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques, des déchets et de la prévention de la pollution dont la création avait été décidée, et devrait couvrir des méthodes permettant d’identifier les principales sources de pollution qui touchent la biodiversité et les services écosystémiques et se concentrer sur les sources de pollution qui ont l’impact le plus lourd sur la biodiversité, y compris leur effet cumulatif et synergique, et qui ne sont pas traitées dans le cadre d’autres processus ;
	2. Des demandes similaires, dans lesquelles il était noté qu’une telle évaluation éclairerait les travaux des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, y compris la surveillance des produits chimiques dangereux pour la biodiversité, tels que les polluants organiques persistants, ainsi que la mise en œuvre de la résolution de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement visant à mettre fin à la pollution plastique et à soutenir les négociations de la cible relative à la pollution dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (Royaume-Uni de Grande‑Bretagne et d’Irlande du Nord, Union européenne) ;
	3. Une suggestion d’évaluation thématique de la pollution, à mener en collaboration avec le groupe d’experts sur l’interface science-politiques pour contribuer davantage à la bonne gestion des produits chimiques et des déchets et à la prévention de la pollution, qui est actuellement en cours de négociation (Fondation française pour la recherche sur la biodiversité).

 F. Autres considérations

1. Enfin, outre les soumissions susmentionnées, qui portaient sur des sujets spécifiques pour les évaluations et les travaux connexes axés sur la réalisation des objectifs 1 à 5 du programme de travail jusqu’en 2030, la Plateforme a également reçu des demandes, contributions et suggestions de nature plus générale, ainsi que des commentaires sur des aspects spécifiques du programme de travail, dont les suivants :
	1. S’agissant des quatre fonctions de la Plateforme, il a été souligné que toutes les fonctions devraient être prises en compte de manière adéquate dans le programme de travail glissant jusqu’en 2030, en particulier celles qui concernaient l’appui à l’élaboration des politiques et le renforcement des bases de connaissances, car elles étaient indispensables à l’évaluation des connaissances et au renforcement des capacités. La nature concrète des travaux relevant des fonctions d’appui à l’élaboration des politiques et d’évaluation des connaissances devrait être définie conjointement avec les travaux sur la production de connaissances, afin de soutenir la capacité des organisations de financement de la science et de la recherche à produire des connaissances et celle des organes chargés des politiques à s’approprier les connaissances pertinentes contenues dans les produits et les processus générés par la Plateforme (Union européenne).
	2. En ce qui concerne l’objectif 5 relatif à la communication et à la participation, il a été préconisé que les communications de la Plateforme se concentrent davantage sur les eaux douces et les eaux intérieures en tant que domaine distinct et soutiennent la sensibilisation et l’action, pour contribuer ainsi à la Convention relative aux zones humides d’importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d’eau (Alliance for Freshwater Life). Il a également été proposé que la Plateforme mette au point des supports tels que des brochures pour les nouveaux candidats sur la façon de devenir un expert de l’IPBES, dans le but d’améliorer l’équilibre géographique parmi les candidatures reçues (Fondation française pour la recherche sur la biodiversité). Enfin, il a été recommandé que la Plateforme renforce sa base de données de suivi de l’impact en sollicitant plus activement les réactions et les contributions des gouvernements et d’autres acteurs (Fondation française pour la recherche sur la biodiversité).
	3. S’agissant des ressources, il a été préconisé d’allouer davantage de ressources aux groupes d’appui technique afin de pouvoir soutenir davantage de personnel, notamment dans le contexte des demandes d’évaluation accélérée (Fondation française pour la recherche sur la biodiversité). Il a également été proposé d’allouer davantage de ressources à la consultation des jeunes (Somali Youth Development Foundation).
	4. Concernant l’objectif 3 a) sur l’avancement des travaux sur les connaissances et les données, il a été préconisé que la Plateforme soutienne le développement de la recherche de synthèse en favorisant la coordination entre les centres de synthèse et les chercheurs travaillant sur le terrain (Fondation française pour la recherche sur la biodiversité).
	5. Il a été recommandé que la Plateforme organise un atelier sur les incitations nuisibles à la biodiversité, y compris les subventions, conjointement avec l’Organisation de coopération et de développement économiques (France).

 IV. Hiérarchisation des demandes, contributions et suggestions

 A. Hiérarchisation des sujets et activités

1. Le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau proposent de donner la priorité à quatre des cinq sujets identifiés dans la section III ci-dessus, à savoir les sujets a), b), c) et d), qui remplissent tous les critères visés à la section II.
2. Les sujets a), b) et c) seraient chacun traités par une évaluation spécifique dans le cadre de l’objectif 1 du programme de travail, et par des travaux connexes correspondant aux objectifs 2 à 5 du programme de travail. Les trois évaluations consisteraient en une deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques menée sur quatre ans pour le sujet a) et en deux évaluations accélérées menées sur deux ans pour les sujets b) et c). En ce qui concerne le sujet d), il est proposé que le dernier créneau disponible dans le programme de travail jusqu’en 2030 soit provisoirement réservé à une évaluation accélérée de la biodiversité et des changements climatiques, le sujet exact de l’évaluation et des activités connexes devant être déterminé lors d’une prochaine session de la Plénière, afin de laisser du temps pour d’éventuelles consultations avec le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat sur le sujet et l’étude d’options pour une collaboration future.
3. La hiérarchisation proposée repose sur les considérations suivantes :
	1. ***Priorité 1 : deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques.*** L’évaluation proposée porte directement sur des questions d’intérêt primordial pour la Plateforme et est très pertinente sur le plan des politiques. Le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau considèrent qu’elle répond à une priorité urgente, à savoir soutenir la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal par les pouvoirs publics et toutes les parties prenantes, l’examen de la mise en œuvre du Cadre et du Programme de développement durable à l’horizon 2030, ainsi que l’élaboration d’un éventuel suivi du Cadre après 2030. Ce sujet permettrait aux décideurs et décideuses de mieux comprendre les tendances passées, présentes et futures de la biodiversité et de la contribution de la nature aux populations, et contribuerait ainsi à la prise en compte de la biodiversité dans de multiples secteurs et dans les processus pertinents en matière de politiques.
	2. ***Priorité 2 : surveillance de la biodiversité et des services écosystémiques.*** Le Groupe d’experts et le Bureau considèrent qu’une évaluation méthodologique axée sur ce sujet contribuerait à rendre opérationnels les indicateurs principaux du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et permettrait de cerner les possibilités de renforcement des capacités nationales de surveillance et d’évaluation de la biodiversité et de communication y afférente, y compris les moyens de recueillir des données sous-jacentes d’observation de la biodiversité et d’autres données nécessaires au suivi du Cadre, telles que la télédétection, le suivi par les communautés locales et la science citoyenne. Cette évaluation méthodologique soutiendrait directement les efforts nationaux et mondiaux de surveillance de la biodiversité et des contribution de la nature aux populations, contribuerait à renforcer les capacités à cet égard dans tous les pays, en mettant particulièrement l’accent sur les besoins des pays en développement, notamment les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, et contribuerait à la mise en place d’un système mondial d’observation de la biodiversité qui soit fonctionnel et efficace. Le Groupe d’experts et le Bureau ont également noté qu’une approche accélérée était nécessaire pour fournir rapidement aux Parties et aux autres acteurs les informations dont ils avaient besoin pour suivre leur mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal dans le cadre des exigences relatives aux rapports nationaux énoncées dans la décision 15/6 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.
	3. ***Priorité 3 : aménagement du territoire et connectivité écologique.*** Le Groupe d’experts et le Bureau ont noté qu’une évaluation méthodologique axée sur ce sujet serait directement pertinente pour les objectifs 1, 2 et 3 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et contribuerait à étayer les actions visant à faire face au changement d’affectation des terres et des mers, l’un des principaux moteurs directs d’appauvrissement de la biodiversité. L’évaluation permettrait également de déterminer et d’améliorer la cohérence entre les méthodes d’intégration des considérations relatives à la biodiversité dans l’aménagement du territoire, dans tous les secteurs et à toutes les échelles, y compris par des approches visant à éviter ou à minimiser la perte de biodiversité et à promouvoir la connectivité des écosystèmes, telles que la planification et le zonage territoriaux et la restauration des écosystèmes. En déterminant les besoins et en définissant des objectifs ciblés pour de nouvelles recherches sur les questions clés de connectivité (y compris les changements climatiques, qui influent sur l’état de conservation de chacun des principaux groupes taxonomiques d’animaux sauvages migrateurs), l’évaluation contribuerait également à la mise en œuvre du Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023, adopté par la Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, et à l’examen des progrès accomplis à cet égard. Le Groupe d’experts et le Bureau ont également noté qu’une approche accélérée était nécessaire pour optimiser les avantages de l’évaluation pour les pouvoirs publics et les autres acteurs à l’appui du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming‑Montréal.
	4. ***Priorité 4 : biodiversité et changements climatiques.*** La proposition de réserver un créneau dans le programme de travail pour la période 2026-2029, entre la treizième et la seizième session de la Plénière, pour une future évaluation thématique accélérée de la biodiversité et des changements climatiques, le sujet exact de l’évaluation devant être déterminé lors d’une prochaine session de la Plénière, tient compte à la fois de l’urgence de traiter les corrélations entre biodiversité et changements climatiques et de la collaboration actuelle avec le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat[[5]](#footnote-6).
4. Enfin, en ce qui concerne le sujet e) relatif à la biodiversité et à la pollution, le Groupe d’experts et le Bureau ont noté que l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement, dans sa résolution 5/8, avait décidé qu’un groupe d’experts sur l’interface science-politiques devait être créé pour contribuer davantage à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et pour prévenir la pollution, et qu’un groupe de travail spécial à composition non limitée serait convoqué pour élaborer des propositions à examiner par le groupe d’experts sur l’interface science-politiques, notamment concernant les processus de détermination de son programme de travail. Le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau recommandent donc d’examiner le sujet e) une fois que les processus de détermination du programme de travail du nouveau groupe auront été arrêtés. Le Groupe d’experts multidisciplinaire a toutefois également noté qu’il ne restait plus de créneaux pour les évaluations à réaliser d’ici à 2030.

 B. Nouveaux produits escomptés du programme de travail jusqu’en 2030 et calendrier proposé

1. Conformément à l’ordre de priorité établi ci-dessus, le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau ont décidé de proposer trois nouveaux produits à escompter du programme de travail jusqu’en 2030 au titre de l’objectif 1 relatif à l’évaluation des connaissances :
	1. ***Produit 1 e)*** : une deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques dans le cadre d’un processus quadriennal lancé après l’approbation d’un rapport de cadrage : un premier rapport de cadrage figure à l’annexe II de la présente note. Il est proposé que le cadrage soit effectué entre les dixième et onzième sessions de la Plénière, et que l’évaluation soit présentée à la Plénière pour examen à sa quinzième session, en 2028.
	2. ***Produit 1 f)*** : une évaluation accélérée sur deux ans de la surveillance de la biodiversité et des services écosystémiques : un premier rapport de cadrage est présenté à l’annexe III. Il est proposé que la période entre les dixième et onzième sessions de la Plénière soit consacrée à la préparation, et que l’évaluation soit réalisée entre les onzième et treizième sessions.
	3. ***Produit 1 g)*** : une évaluation accélérée sur deux ans de l’aménagement intégré du territoire tenant compte de la biodiversité et de la connectivité écologique. Un premier rapport de cadrage est présenté à l’annexe IV. Il est proposé que la majeure partie du temps entre la onzième et la douzième session soit consacrée à la préparation et que l’évaluation soit effectuée entre la douzième et la quatorzième session.
2. La structure du programme de travail glissant jusqu’en 2030, présentée dans le tableau de la page 11, a été mise à jour à partir de la figure A.1 de l’annexe I de la décision IPBES-7/1. Elle comprend les produits déjà prévus au programme de travail de la Plateforme jusqu’en 2030, ainsi que ceux proposés pour examen par la Plénière à sa dixième session. Les sujets 1 à 3 sont ceux que la Plénière a adoptés à sa septième session dans le cadre du programme de travail glissant jusqu’en 2030. Dans le tableau, les quatre sujets prioritaires a) à d) sont appelés sujets 4 à 7. Le tableau montre que tous les objectifs seront atteints pour chaque sujets.
3. Le calendrier indicatif jusqu’en 2030 pour les évaluations en cours et futures, présenté à l’annexe I, tient compte des éléments suivants :
	1. Présentation d’une évaluation de la surveillance de la biodiversité et des services écosystémiques à la treizième session de la Plénière, en 2026, pour fournir le plus tôt des informations visant à aider les Parties à la Convention sur la diversité biologique et d’autres acteurs à suivre leur mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ;
	2. Présentation d’une évaluation sur l’aménagement du territoire et la connectivité à la quatorzième session de la Plénière, en 2027, afin d’étayer les mesures prises par les Parties à la Convention sur la diversité biologique et d’autres acteurs pour intégrer la biodiversité dans l’aménagement du territoire, dans tous les secteurs et à toutes les échelles ;
	3. Présentation de la deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques à la quinzième session de la Plénière, en 2028, afin de pouvoir mesurer en temps voulu les progrès accomplis dans l’atteinte des cibles à l’horizon 2030 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et la réalisation des objectifs de développement durable.

 V. Considérations concernant les appels futurs

1. Le Groupe d’experts et le Bureau préconisent qu’un nouvel appel à demandes, contributions et suggestions soit lancé après la douzième session de la Plénière, à mi-parcours du programme de travail, pour examen par la Plénière et en vue de l’ajout éventuel au programme de travail de produits dont l’exécution devrait commencer à la fin du programme de travail pour la période allant jusqu’en 2030 et être finalisée après 2030.

Structure du programme de travail glissant jusqu’en 2030 (mise à jour à partir de la figure A.1 de l’annexe I de la décision IPBES-7/1)

|  |
| --- |
| **Objectif global de la Plateforme** |
| Renforcer l’interface science-politique pour la biodiversité et les services écosystémiques en vue de la conservation et de l’utilisation durable de la biodiversité, du bien-être humain à long terme et du développement durable |
| **Plan directeur du programme de travail glissant pour la période allant jusqu’en 2030** |
| Le Programme de développement durable à l’horizon 2030, y compris les objectifs de développement durable, les conventions liées à la biodiversité et autres processus concernant la biodiversité et les services écosystémiques. |
| **SUJETS PRIORITAIRES INITIAUX** du programme de travail | **SUJET 1** | **SUJET 2** | **SUJET 3** | **SUJET 4** | **SUJET 5** | **SUJET 6** | **SUJET 7** |  |
| Comprendre l’importance de la biodiversité pour réaliser le Programme de développement durable à l’horizon 2030 | Comprendre les causes profondes de l’érosion de la biodiversité et les déterminants des changements transformateurs et les solutions pour réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité | Mesurer l’impact et la dépendance des entreprises à l’égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations. | Évaluer la biodiversité et les services écosystémiques | Surveiller la biodiversité et les services écosystémiques | Aménagement du territoire et connectivité écologique tenant compte de la biodiversité  | Biodiversité et changements climatiques | Soutenir la réalisation de l’objectif global de la Plateforme |
| **OBJECTIFS** du programme de travail |
| **OBJECTIF 1** Évaluer les connaissances | **Produit 1 a)** : Évaluation des liens d’interdépendance entre la biodiversité, l’eau, l’alimentation et la santé (évaluation thématique) | **Produit 1 c)** : Évaluation des causes profondes de l’érosion de la biodiversité, des déterminants des changements transformateurs et des solutions pour réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité (évaluation thématique) | **Produit 1 d)** : Évaluation de l’impact et de la dépendance des entreprises à l’égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations (évaluation méthodologique accélérée) | **Produit 1 e)** : Évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques (deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques) | **Produit 1 f)** : Surveillance de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations (évaluation méthodologique accélérée) | **Produit 1 g) :**Évaluation de l’aménagement intégré du territoire tenant compte de la biodiversité et de la connectivité écologique (évaluation méthodologique accélérée) | *Évaluation accélérée de la biodiversité et des changements climatiques, le sujet exact de l’évaluation devant être déterminé lors d’une prochaine session de la Plénière* |   |
| **Produit 1 b)** : Évaluation des liens d’interdépendance entre la biodiversité et les changements climatiques (document technique) |
| **OBJECTIF 2** Renforcer les capacités | a) Apprentissage et engagement améliorés | (\*) | (\*) | (\*) | (\*) | (\*) | (\*) | (\*) | (\*) |
| b) Accès facilité aux compétences d’experts et à l’information | (\*) | (\*) | (\*) | (\*) | (\*) | (\*) | (\*) | (\*) |
| c) Capacités nationales et régionales renforcées | (\*) | (\*) | (\*) | (\*) | (\*) | (\*) | (\*) | (\*) |
| **OBJECTIF 3** Consolider la base de connaissances | a) Travaux avancés sur les connaissances et les données  | (\*) | (\*) | (\*) | (\*) | (\*) | (\*) | (\*) | (\*) |
| b) Reconnaissance et utilisation améliorées des systèmes de savoirs autochtones et locaux | (\*) | (\*) | (\*) | (\*) | (\*) | (\*) | (\*) | (\*) |
| **OBJECTIF 4** Fournir une aide à l’élaboration des politiques | a) Travaux avancés sur les moyens d’action, les outils et méthodes d’appui à l’élaboration des politiques et les méthodes | (\*) | (\*) | (\*) | (\*) | (\*) | (\*) | (\*) | (\*) |
| b) Travaux avancés sur les scénarios et modèles de biodiversité  | (\*) | (\*) | (\*) | (\*) | (\*) | (\*) | (\*) | (\*) |
| c) Travaux avancés sur les valeurs multiples | (\*) | (\*) | (\*) | (\*) | (\*) | (\*) | (\*) | (\*) |
| **OBJECTIF 5** Renforcer la communication et la participation | a) Communication renforcée  |   |   |   |   |   |   |   |   |
| b) Participation renforcée des gouvernements  |   |   |   |   |   |   |   |   |
| c) Participation renforcée des parties prenantes |   |   |   |   |   |   |   |   |
| **OBJECTIF 6** Renforcer l’efficacité de la Plateforme | a) Évaluation périodique de l’efficacité de la Plateforme |   |   |   |   |   |   |   |   |
| b) Évaluation du cadre conceptuel de la Plateforme |   |   |   |   |   |   |   |   |
| c) Amélioration de l’efficacité du processus d’évaluation |   |   |   |   |   |   |   |   |
|  |  | (\*) Produits spécifiques incombant aux équipes spéciales |

Annexe I

Calendrier indicatif jusqu’en 2030 pour les évaluations en cours et futures de la Plateforme

**Année 1**

**Année 2**

**Année 3**

**Espèces exotiques envahissantes**

**IPBES**

 **7**

**IPBES**

**8**

**IPBES**

**9**

**IPBES**

**10**

**IPBES**

**11**

**IPBES**

**12**

**IPBES**

**13**

**IPBES**

**14**

**IPBES**

**15**

**IPBES**

**16**

**IPBES**

**17**

**Année 3**

**Cadrage**

**Année 1**

**Année 2**

**Année 2**

**Année 1**

**Année 3**

**Cadrage**

**Biodiversité, eau, alimentation et santé**

**Déterminants des changements transformateurs**

**Entreprises et biodiversité**

**Année 3**

**Année 2**

**Deuxième évaluation mondiale**

**Cadrage**

**Année 1**

**Année 2**

**Année 4**

**Cadrage**

**Évaluation accélérée 1 (surveillance)**

**2020**

**2021**

**2022**

**2023**

**2024**

**2025**

**2026**

**2027**

**2028**

**2029**

**2030**

**Année 2**

**Année 1**

**Éventuelle évaluation accélérée 3 (biodiversité et changements climatiques)**

**Année 1**

**Année 1**

**Année 2**

**Année 1**

**Évaluation accélérée 2 (aménagement du territoire et connectivité)**

**Année 2**

Examen d’autres sujets / produits à livrer

Examen d’autres sujets / produits à livrer

Examen d’autres sujets / produits à livrer

Examen d’autres sujets / produits à livrer

 = Décision de la Plénière d’entreprendre une évaluation

 = Acceptation / approbation d’une évaluation finale par la Plénière

**Valeurs**

**Utilisation durable des espèces sauvages**

**Année 1**

**Année 1**

**Année 2**

**Année 2**

**Année 3**

**Année 3**

**Prép.**

**Prép.**

**Prép.**

**Prép.**

Annexe II

Rapport de cadrage initial pour une deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques

1. Les sections suivantes présentent un rapport de cadrage initial aux fins de la deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme (ci-après « la deuxième évaluation mondiale »), établi par le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau. La Plénière, à sa dixième session, sera invitée à approuver le lancement d’un cadrage exhaustif sur la base du rapport initial.

 I. Objectifs

1. La deuxième évaluation mondiale :
	1. Soutiendra les gouvernements et les parties prenantes dans la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et de ses protocoles, du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et du Programme de développement durable à l’horizon 2030, en vue de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité et les objectifs de développement durable, ainsi que l’Accord de Paris adopté au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (pour les questions relatives aux liens entre la biodiversité et les changements climatiques) ;
	2. Appuiera l’évaluation des progrès accomplis dans l’atteinte des cibles à l’horizon 2030 et dans la réalisation des objectifs à l’horizon 2050 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming‑Montréal, ainsi que des objectifs et cibles de développement durable pertinents ;
	3. Fournira la base scientifique et technique requise pour le suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal après 2030.

 II. Approche méthodologique

1. ***Date de livraison*** : la deuxième évaluation mondiale devrait être prête pour examen par la Plénière au quatrième trimestre de 2028, ou au premier trimestre de 2029 au plus tard, afin de lui permettre de mesurer en temps voulu les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal à l’horizon 2030.
2. ***Durée****:* il est proposé que la deuxième évaluation mondiale commence immédiatement après la onzième session de la Plénière (2024), en supposant que le cadrage de son champ d’application sera approuvé lors de cette session, et qu’une période de quatre ans soit accordée pour la préparation de l’évaluation[[6]](#footnote-7), qui serait ensuite examinée pour approbation par la Plénière à sa quinzième session.
3. ***Atelier de cadrage* :** le rapport de cadrage sera préparé conformément aux procédures de préparation des résultats de la Plateforme, définies à l’annexe I de la décision IPBES-3/3. Il est préconisé de réaliser un cadrage exhaustif, supervisé par le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau, comprenant un atelier de cadrage avec des experts sélectionnés par le Groupe pour appuyer la réalisation du cadrage après appel à nominations. Il est prévu qu’environ 60 experts participent à l’atelier de définition de la portée de l’exercice de cadrage.
4. ***Structure du rapport de cadrage*** : le rapport de cadrage comprendra des sections présentant le champ général du cadrage et sa justification, son calendrier et sa couverture géographique et la méthode retenue, ainsi qu’un plan détaillé des chapitres et des calendriers connexes. Le rapport de cadrage devrait avoir une longueur d’environ 3 000 mots et indiquer la longueur maximale des chapitres et du résumé de l’évaluation réalisé à l’intention des décideurs.
5. ***Sources de connaissances*** : la deuxième évaluation mondiale s’appuiera sur la littérature scientifique, les connaissances autochtones et locales et la littérature grise, conformément aux procédures de préparation des produits de la Plateforme. L’évaluation sera axée sur les nouveaux éléments de preuve apparus depuis la publication du Rapport d’évaluation mondiale de la biodiversité et de services écosystémiques[[7]](#footnote-8) et s’appuiera sur les évaluations menées à bien par la Plateforme, en particulier sur les rapports d’évaluation portant sur les liens d’interdépendance et les changements transformateurs, ainsi que sur le rapport intitulé *Methodological Assessment Report on the Diverse Values and Valuation of Nature* [[8]](#footnote-9) (évaluation des valeurs), le rapport d’évaluation thématique de l’utilisation durable des espèces sauvages[[9]](#footnote-10), le rapport d’évaluation des espèces exotiques envahissantes, le rapport d’évaluation méthodologique portant sur les entreprises et la biodiversité, ainsi que sur toute évaluation plus concise et ciblée qui pourrait être lancée à la dixième session de la Plénière. Elle s’appuiera également sur les rapports d’évaluation les plus récents du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat.
6. ***Intégration des échelles*** : le rapport de cadrage final présentera en détail la manière dont la deuxième évaluation mondiale prendra en compte les analyses à l’échelle mondiale, régionale, sous‑régionale et nationale, ainsi que les analyses au niveau des écosystèmes, d’une manière totalement intégrée, et tiendra compte des défis auxquels sont confrontés les pays en développement.
7. ***Connaissances*** ***faisant défaut*** : la deuxième évaluation mondiale examinera les lacunes dans les connaissances repérées lors de la première évaluation mondiale.

 III. Cadre général

1. La deuxième évaluation mondiale sera exhaustive et de portée largement similaire celle de la première, tout en s’appuyant sur celle-ci pour éviter les répétitions ou les doubles emplois inutiles, et abordera tous les aspects des objectifs, cibles et autres éléments du Cadre mondial de la diversité biologique de Kunming-Montréal. Elle portera sur les écosystèmes terrestres et les eaux intérieures et mettra particulièrement l’accent sur les écosystèmes marins, notamment la haute mer, les zones côtières, les zones de marée et les fonds marins.
2. La deuxième évaluation mondiale portera sur tous les éléments du cadre conceptuel de l’IPBES et sur les liens d’interdépendance qui existent entre eux. Elle prendra en considération des valeurs diverses et des visions du monde multiples, et fera notamment fond sur le rapport intitulé *Methodological Assessment Report on the Diverse Values and Valuation of Nature* (évaluation des valeurs). En particulier, elle abordera les notions de « bien vivre en équilibre et en harmonie avec la Terre mère et vivre en harmonie avec la nature ». Elle étudiera les moyens de faire progresser une compréhension holistique des différentes visions du monde et des différents systèmes de connaissance, ainsi que les méthodes permettant d’établir des relations harmonieuses entre les sociétés et la nature.
3. La deuxième évaluation mondiale reposera sur une approche soucieuse du genre. Elle examinera les liens entre les femmes et la biodiversité, en mettant l’accent sur les régions et les situations où les femmes et les jeunes filles sont les plus vulnérables en raison de l’érosion de la biodiversité et de la dégradation des écosystèmes.
4. La deuxième évaluation mondiale analysera : les tendances passées, présentes et futures possibles de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations, ainsi que leur impact sur la qualité de vie ; les valeurs et les interventions possibles concernant la nature et les contributions de la nature aux populations, ainsi que les facteurs directs et indirects expliquant ces tendances. Dans la mesure du possible, les informations sur les états et tendances passés couvriront les états naturels de référence, y compris les périodes préindustrielles, le cas échéant. Les états et tendances futurs devraient être projetés à l’horizon 2050 et 2100, à l’aide du rapport de la Plateforme intitulé *Methodological Assessment Report on Scenarios and Models of Biodiversity and Ecosystem Services*[[10]](#footnote-11) et des dernières avancées dans ces domaines. L’évaluation utilisera des indicateurs pertinents, notamment ceux adoptés dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et le Programme de développement durable à l’horizon 2030.
5. La deuxième évaluation mondiale portera sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles relatifs à la conservation et à l’utilisation durable de la nature, y compris ceux du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et du Programme de développement durable à l’horizon 2030.
6. La deuxième évaluation mondiale présentera des possibilités d’action pour un éventail de parties prenantes afin de progresser vers la réalisation des objectifs et cibles. Elle fournira également des informations qui pourraient être utilisées pour définir des objectifs et cibles actualisés afin d’appuyer le suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal après 2030.

 IV. Calendrier

| *Date* | *Actions et dispositions institutionnelles* |
| --- | --- |
| **2023** |
| Troisième trimestre  | À sa dixième session, la Plénière est invitée à approuver le processus de production d’un rapport de cadrage aux fins d’une deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, qui sera établi conformément aux procédures de préparation des résultats de la Plateforme et basé sur le rapport de cadrage initial pour l’évaluation, et qui sera examiné par la Plénière à sa onzième session. |
| Quatrième trimestre | Le Groupe d’experts multidisciplinaire demande, par l’intermédiaire du secrétariat, la nomination par les gouvernements et autres parties prenantes d’experts qui seraient chargés de contribuer à la production du rapport de cadrage.  |
| **2024** |
| Premier et deuxième trimestres | Atelier de cadrage avec des experts sélectionnés par le Groupe |
| Quatrième trimestre  | À sa onzième session, la Plénière est invitée à : approuver le rapport de cadrage aux fins d’une deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques ; approuver la conduite de l’évaluation ; demander au secrétariat de prendre les dispositions institutionnelles nécessaires pour mobiliser l’appui technique requis par l’évaluation |
| Quatrième trimestre | Le Groupe d’experts multidisciplinaire demande, par l’intermédiaire du secrétariat, la nomination par les gouvernements et autres parties prenantes d’experts qui seraient chargés de procéder à l’évaluation  |
| **2025** |
| Premier et deuxième trimestres | Le Groupe d’experts multidisciplinaire désigne les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les éditeurs-réviseurs de l’évaluation, conformément aux procédures d’établissement des produits de la Plateforme, notamment en mettant en œuvre la procédure prévue pour combler les lacunes en matière de connaissances spécialisées. |
| Quatrième trimestre | Première réunion des auteurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux, les éditeurs-réviseurs et les membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l’évaluation |
| **2026** |
| Deuxième trimestre | Premier examen externe (6 semaines) – projets de chapitre diffusés pour examen par les experts  |
| Troisième trimestre | Deuxième réunion des auteurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux, les éditeurs-réviseurs et les membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l’évaluationImmédiatement après la deuxième réunion des auteurs : réunion pour faire avancer l’élaboration du résumé à l’intention des décideurs, avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l’évaluation |
| Quatrième trimestre | Atelier de rédaction pour faire avancer l’élaboration du résumé à l’intention des décideurs, avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l’évaluation |
| **2027** |
| Deuxième trimestre | Deuxième examen externe (8 semaines) – projets de chapitre et projet de résumé à l’intention des décideurs diffusés pour examen par les gouvernements et les experts |
| Troisième trimestre | Troisième réunion des auteurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux, les éditeurs-réviseurs et les membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l’évaluationImmédiatement après la troisième réunion des auteurs : réunion pour faire avancer l’élaboration du résumé à l’intention des décideurs, avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l’évaluation |
| **2028** |
| Premier trimestre | Examen complémentaire du résumé à l’intention des décideurs par les gouvernements (4 semaines) |
| Deuxième trimestre | Atelier de rédaction en ligne pour faire avancer l’élaboration du résumé à l’intention des décideurs, avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l’évaluation |
| Troisième et quatrième trimestre | Examen final (6 semaines) – versions finales des projets de chapitre et du projet de résumé à l’intention des décideurs diffusées pour examen par les gouvernements |
| Quatrième trimestre | Examen par la Plénière, à sa quinzième session, du résumé à l’intention des décideurs pour approbation et des chapitres pour acceptation |
| Quatrième trimestre | Activités de communication en lien avec l’évaluation |

Annexe III

Rapport de cadrage initial pour une évaluation méthodologique de la surveillance de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations

 I. Portée, fondements, calendrier et état de référence, couverture géographique et approche méthodologique

 A. Portée et fondements

1. L’évaluation méthodologique de la surveillance de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations a pour objectif de soutenir les efforts nationaux et mondiaux visant à : a) surveiller la biodiversité, les contributions de la nature aux populations et les causes directes et sous-jacentes des changements observés ; b) suivre spécifiquement les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal en appliquant le cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Cette évaluation viendra également appuyer le suivi du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable et d’autres accords multilatéraux sur l’environnement relatifs à la biodiversité, ainsi que des processus et initiatives menés dans ce domaine.
2. Le rapport comportera *une évaluation des données actuellement disponibles et nécessaires* pour calculer les indicateurs du cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming‑Montréal relatifs à la biodiversité, aux contributions de la nature aux populations et aux causes directes et sous-jacentes des changements observés. Il donnera la priorité aux indicateurs principaux, mais portera également sur la disponibilité des données pour les indicateurs complémentaires et les indicateurs des composantes du cadre de suivi.
3. Le rapport proposera une *évaluation de la capacité actuelle à recueillir et à analyser des données* à l’échelle nationale et mondiale, comme l’exigera la mise en œuvre du cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Il évaluera les carences en matière de disponibilité des données et d’accès aux données, ainsi que les biais existants dans la couverture taxonomique, géographique et temporelle des données pour les environnements marins, terrestres et d’eaux intérieures. Il exposera les disparités dans la capacité des pays à générer des données, y accéder et les partager, utilisera des méthodes statistiques solides pour la détection et l’imputation des tendances et appuiera la surveillance systématique de la biodiversité.
4. L’évaluation permettra de cerner les possibilités de renforcer davantage les capacités nationales de surveillance de la biodiversité (en mettant l’accent sur les besoins des pays en développement, notamment les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement) et la surveillance de la biodiversité par les communautés, les populations autochtones et les citoyens.
5. L’évaluation portera sur les possibilités de réunir les systèmes de surveillance nationaux et d’autres efforts dans un système mondial efficace d’observation de la biodiversité, afin de promouvoir le partage des ressources, de permettre la combinaison de données provenant de nombreuses sources et d’améliorer la compréhension de l’évolution de la biodiversité dans les régions sous-représentées du monde. Elle exposera en détail les principales composantes d’un système mondial d’observation de la biodiversité et les étapes nécessaires à sa mise en service.

 B. Calendrier et données de référence

1. Conformément au cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, l’évaluation donnera la priorité à la période 2011–2020 comme période de référence pour le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre et la communication y afférente. Elle remontera jusqu’à 50 ans en arrière, conformément à l’approche suivie pour le Rapport de l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques. Les données à plus long terme, y compris les données paléoécologiques, seront également évaluées lorsque les indicateurs le requièrent (par exemple, les taux d’extinction des espèces).
2. Les données historiques à long terme seront également utilisées comme sources d’information pour les bases de référence possibles et les états de référence contemporains qui pourraient être pris en compte pour diverses comparaisons d’indicateurs nationaux, régionaux ou mondiaux.
3. L’évaluation sera effectuée sur une période de deux ans conformément à l’approche accélérée des évaluations thématiques et méthodologiques.

 C. Couverture géographique

1. L’évaluation sera menée au niveau mondial et fournira des informations pertinentes pour toutes les zones biogéographiques et océanographiques à toutes les échelles (infranationale à mondiale).

 D. Approche méthodologique

1. Le rapport d’évaluation se composera d’un résumé à l’intention des décideurs et de quatre chapitres comportant chacun un résumé analytique des constatations les plus utiles pour le public ciblé.
2. L’évaluation s’appuiera sur la littérature scientifique, les connaissances autochtones et locales et la littérature grise, conformément aux procédures de préparation des produits de la Plateforme[[11]](#footnote-12).
3. L’évaluation passera en revue les méthodes existantes et l’expérience acquise en matière de surveillance de la biodiversité, y compris les mesures *in situ* et par télédétection, la surveillance par les populations locales et la science citoyenne. Elle portera sur les processus engagés dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, ainsi que sur les travaux du Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité, du Réseau de veille de la diversité biologique (GEO-BON) et de la Division de statistique. Elle couvrira également les nouvelles technologies d’estimation de la biodiversité, telles que l’ADN environnemental, l’acoustique écologique, les pièges photographiques, l’imagerie hyperspectrale et l’intelligence artificielle, qui peuvent être mobilisées localement pour conduire des évaluations et des enquêtes rapides sur de vastes zones, y compris en collaboration avec les peuples autochtones et les communautés locales sur le terrain.
4. L’évaluation présentera des études de cas pertinentes à différentes échelles, selon qu’il conviendra.
5. L’évaluation se conformera au cadre conceptuel de la Plateforme[[12]](#footnote-13).
6. L’évaluation sera menée par une équipe équilibrée et interdisciplinaire d’experts spécialisés dans la surveillance de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations dans les systèmes terrestres, d’eau douce et marins. L’équipe d’experts sera composée de personnes issues de différents milieux (universités, gouvernements et société civile) et de différentes disciplines (écologie, évolution, sciences sociales, économie, statistiques et modélisation de la biodiversité). L’équipe d’experts interdisciplinaire s’appuiera sur des connaissances provenant de diverses sources (par exemple, connaissances et compétences en sciences naturelles et sociales, connaissances des institutions de surveillance nationales et internationales concernées, programmes de surveillance autochtones, initiatives de science citoyenne et systèmes d’observation mondiaux).

 II. Aperçu des chapitres

1. **Chapitre 1.** **Contexte** (*longueur suggérée : environ 10 000 mots*). Le chapitre 1 définira le but de l’évaluation et les publics ciblés. Il expliquera à quels besoins l’évaluation visera à répondre et qui a ces besoins, et exposera le plan prévu à cet effet. Il présentera les questions qui seront évaluées dans les chapitres suivants.
2. Le chapitre 1 présentera les liens entre l’évaluation et le cadre conceptuel de la Plateforme et, en particulier, la manière dont le rapport répondra aux exigences en matière de surveillance de la nature, de ses contributions aux populations et des causes directes et sous-jacentes des changements observés. Il expliquera comment l’évaluation appuiera l’application du cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal afin de soutenir la réalisation des objectifs et cibles du Cadre ainsi que du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable.
3. **Chapitre 2.** **Évaluer les besoins en matière de données** (*longueur suggérée : 15 000 mots*). Le chapitre 2 évaluera les besoins en termes de données, indicateurs et modèles auxquels il faudra répondre pour étayer les actions requises par les objectifs et cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. La priorité sera donnée à l’évaluation des besoins concernant les données nécessaires aux fins des indicateurs principaux et, si possible, aux fins des composantes et autres indicateurs du cadre de suivi.
4. Le chapitre 2 examinera également d’autres besoins éventuels en matière de surveillance scientifique de la biodiversité afin de soutenir l’application des indicateurs utilisés pour orienter les politiques et la planification de la conservation au niveau local et national.
5. **Chapitre 3.** **Analyser les défis qui se posent en matière de surveillance de la biodiversité pour répondre aux besoins** (*longueur suggérée : 15 000 mots*). Le chapitre 3 évaluera les données actuellement générées et les systèmes qui recueillent et mobilisent ces données. Il passera en revue la disponibilité et l’accessibilité des données existantes et évaluera leur couverture géographique et taxonomique, ainsi que leurs carences et leurs biais. Il évaluera également l’infrastructure disponible pour surveiller la biodiversité, y compris les capacités in situ et de télédétection, le soutien institutionnel et les sources de financement.
6. Le chapitre 3 mettra en évidence les principaux défis en termes de cohérence entre les systèmes existants, tels que les incompatibilités dans la structure des données, qui empêchent l’agrégation des indicateurs locaux et nationaux pour former des indicateurs mondiaux. Il examinera également les lacunes en matière de taxonomie et de couverture géographique et temporelle.
7. **Chapitre 4.** **Proposer des options pour renforcer les capacités de surveillance de la biodiversité dans le monde** (*longueur suggérée : 20 000 mots*). Le chapitre 4 évaluera les possibilités d’action pour favoriser et renforcer les capacités de surveillance à long terme.
8. Le chapitre 4 évaluera les types d’investissements nécessaires pour établir ou renforcer des programmes de suivi nationaux et infranationaux durables et à long terme, y compris ceux menés par les peuples autochtones et les communautés locales.
9. Le chapitre 4 évaluera également les possibilités de réunir les initiatives nationales de surveillance existantes en un réseau mondial scientifiquement solide de sites et de stations d’observation (c’est-à-dire un système mondial d’observation de la biodiversité) afin de contribuer à la collecte, à la gestion, à l’analyse et à la communication des données et des tendances en matière de biodiversité.
10. Le chapitre 4 évaluera les avantages de la mise en place d’un tel système, qui comprend la création d’un environnement propice au partage et à la normalisation des méthodes, des capacités et de la collecte des données, ainsi que les capacités à mettre rapidement à jour les analyses des tendances mondiales et nationales, la modélisation prédictive et les produits d’information sur mesure.
11. Le chapitre 4 passera également en revue les exigences institutionnelles et financières d’un tel système. Il s’agira notamment : a) des technologies, de l’infrastructure de données, de la gouvernance et des partenariats ; b) des mécanismes de financement ; c) des composantes existantes qui peuvent être intégrées pour former la première phase de la mise en œuvre du système mondial. Le chapitre 4 évaluera les coûts et avantages économiques découlant d’un investissement initial dans un système mondial d’observation de la biodiversité, suivi d’autres voies pour la mise en place progressive du système et le développement de sa capacité d’ici à 2030 et au-delà.

 III. Calendrier

| *Date* | *Actions et dispositions institutionnelles* |
| --- | --- |
| **2023** |
| Troisième trimestre | À sa dixième session, la Plénière est invitée à approuver la conduite de l’évaluation méthodologique de la surveillance de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations, sur la base du rapport initial de cadrage, et à prier le secrétariat de prendre les dispositions institutionnelles nécessaires pour rendre opérationnel le soutien technique requis pour cette évaluation. |
| Quatrième trimestre | Le Groupe d’experts multidisciplinaire demande, par l’intermédiaire du secrétariat, la nomination d’experts par les gouvernements et autres parties prenantes |
| **2024** |
| Premier trimestre | Le Groupe d’experts multidisciplinaire désigne les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les éditeurs-réviseurs de l’évaluation, conformément aux procédures d’établissement des produits de la Plateforme, notamment en mettant en œuvre la procédure prévue pour combler les lacunes en matière de connaissances spécialisées. |
| Deuxième trimestre | Première réunion des auteurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux, les éditeurs-réviseurs et les membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l’évaluation |
| **2025** |
| Premier trimestre | Réunion pour faire avancer l’élaboration du résumé à l’intention des décideurs, avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l’évaluation |
| Deuxième trimestre | Premier examen externe (8 semaines) – projets de chapitre et projet de résumé à l’intention des décideurs diffusé pour examen par les gouvernements et les experts |
| Troisième trimestre | Deuxième réunion des auteurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux, les éditeurs-réviseurs et les membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l’évaluationImmédiatement après la deuxième réunion des auteurs : réunion pour faire avancer l’élaboration du résumé à l’intention des décideurs, avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l’évaluation |
| Quatrième trimestre | Évaluation externe supplémentaire du projet de résumé à l’intention des décideurs (6 semaines) – le projet de résumé à l’intention des décideurs est mis à la disposition des gouvernements et des experts pour examen |
| **2026** |
| Premier trimestre | Atelier de rédaction en ligne pour faire avancer l’élaboration du résumé à l’intention des décideurs, avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l’évaluation |
| Troisième trimestre | Examen final (6 semaines) – versions finales des projets de chapitre et du projet de résumé à l’intention des décideurs diffusées auprès des gouvernements pour examen |
| Quatrième trimestre | Examen par la Plénière, à sa treizième session, du résumé à l’intention des décideurs pour approbation et des chapitres pour acceptation |
| Activités de communication en lien avec l’évaluation |

Annexe IV

Rapport de cadrage pour une évaluation méthodologique de l’aménagement intégré du territoire tenant compte de la biodiversité et de la connectivité écologique

 I. Portée, fondements, calendrier, couverture géographique et approche méthodologique

 A. Portée et fondements

1. L’évaluation méthodologique de l’aménagement intégré du territoire tenant compte de la biodiversité et de la connectivité écologique portera sur l’affectation des terres, des eaux intérieures et des mers ainsi que sur les changements d’affectation. Dans son Rapport de l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, la Plateforme a établi que le changement d’affectation des terres était le premier facteur direct d’érosion de la biodiversité pour les écosystèmes terrestres et d’eau douce, et le changement d’affectation des mers le deuxième facteur direct pour les écosystèmes marins. L’évaluation fournira des options pour améliorer la planification de la conservation, de la restauration et de l’utilisation durable de la nature et de ses contributions aux populations, à toutes les échelles spatiales et temporelles.
2. L’évaluation sera directement liée à l’objectif 1 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal relatif à l’aménagement du territoire tenant compte de la biodiversité, à l’objectif 2 relatif à la restauration et à l’objectif 3 relatif aux zones protégées et autres mesures de conservation par zone, et fournira des informations utiles à l’atteinte d’autres cibles par zone à l’horizon 2030, notamment la cibles 10, sur les zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières, et la cible 12, sur la superficie, la qualité et la connectivité des espaces verts et bleus dans les zones urbaines. L’évaluation soutiendra également la réalisation du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable et contribuera à d’autres accords, processus et efforts multilatéraux pertinents en matière d’environnement, notamment la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage et la Convention relative aux zones humides d’importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d’eau.
3. L’évaluation portera sur les méthodes, orientations, outils, scénarios, modèles, données et connaissances et sur le renforcement des capacités pour intégrer les considérations relatives à la biodiversité et promouvoir la connectivité (structurelle et fonctionnelle) dans l’aménagement du territoire, dans tous les secteurs et à toutes les échelles. Elle couvrira également les enseignements tirés et les meilleures pratiques en matière de restauration et d’amélioration de la connectivité écologique, en mettant l’accent sur la manière dont la connectivité écologique contribue à la conservation de la biodiversité, comme dans le cas des espèces migratrices.
4. L’évaluation portera sur les approches participatives en matière d’aménagement du territoire, y compris celles qui associent les peuples autochtones et les communautés locales, en accordant une attention particulière aux besoins des pays en développement.
5. L’évaluation portera sur les méthodes d’identification des zones de conservation, d’utilisation durable et de restauration, y compris les zones protégées et d’autres mesures de conservation efficaces basées sur les zones. Elle montrera également comment l’aménagement du territoire peut réduire les compromis et accroître les effets de synergie entre les différents types d’affectation des terres, des eaux intérieures et des mers afin d’atteindre simultanément les objectifs mondiaux, en particulier ceux liés à la biodiversité, à l’alimentation, à la pauvreté, à l’eau, à la santé et aux changements climatiques.

 B. Calendrier

1. L’évaluation sera effectuée conformément à l’approche accélérée des évaluations thématiques et méthodologiques[[13]](#footnote-14).

 C. Couverture géographique

1. L’évaluation portera sur toutes les échelles (locales, nationales et mondiale).

 D. Approche méthodologique

1. L’évaluation offrira des définitions de l’aménagement du territoire tenant compte de la biodiversité et de la connectivité écologique. Aux fins du présent rapport de cadrage, on entendra par « aménagement du territoire tenant compte de la biodiversité » l’intégration des considérations relatives à la biodiversité dans l’aménagement du territoire, défini comme une méthode ou un processus d’analyse et de répartition spatiale et temporelle des activités dans un environnement donné afin d’atteindre divers objectifs, notamment des objectifs écologiques, sociaux et économiques[[14]](#footnote-15).
2. Le rapport d’évaluation se composera d’un résumé à l’intention des décideurs et de six chapitres comportant chacun un résumé analytique des constations les plus utiles pour le public ciblé. Il cernera les principales lacunes dans les connaissances et les données pertinentes.
3. L’évaluation s’appuiera sur la littérature scientifique, les connaissances autochtones et locales et la littérature grise, conformément aux procédures de préparation des produits de la Plateforme[[15]](#footnote-16). Elle fera fond sur les travaux antérieurs et en cours de la Plateforme et viendra les compléter, y compris les évaluations qu’elle a déjà réalisées.
4. L’évaluation présentera des études de cas pertinentes à différentes échelles, selon qu’il conviendra.
5. L’évaluation se conformera au cadre conceptuel de la Plateforme[[16]](#footnote-17).
6. L’évaluation sera menée par une équipe équilibrée et interdisciplinaire d’experts spécialisés dans la surveillance de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations dans les systèmes terrestres, d’eau douce et marins. L’équipe d’experts sera composée de personnes issues de différents milieux (universités, gouvernements, secteur industriel et société civile) et de différentes disciplines (écologie, science de la conservation, y compris la restauration et les zones protégées, science des systèmes fonciers, aménagement du territoire, sciences politiques et économie).

 II. Aperçu des chapitres

1. **Chapitre 1 : contexte : définir l’aménagement du territoire dans le contexte de la conservation de la biodiversité, de la connectivité écologique et des contributions de la nature aux populations** (*longueur suggérée : 10 000 mots*). Le chapitre 1 définira le but de l’évaluation et les publics ciblés. Il expliquera à quels besoins l’évaluation visera à répondre et qui a ces besoins, et exposera le plan prévu à cet effet. Il présentera les liens entre l’évaluation et le cadre conceptuel de la Plateforme, ainsi que les questions qui seront évaluées dans les chapitres suivants. Sur la base de la définition fournie au paragraphe 8 ci-dessus, le chapitre 1 définira plus en détail l’aménagement du territoire et en particulier l’aménagement du territoire « tenant compte de la biodiversité », en accordant une attention particulière à la connectivité écologique comme élément essentiel de ce que l’on entend par « la prise en compte de la biodiversité », y compris la pertinence de la connectivité écologique pour la résilience écologique et l’adaptation aux changements climatiques. Le chapitre 1 expliquera l’importance de l’aménagement du territoire tenant compte de la biodiversité pour lutter contre l’érosion et la dégradation de la biodiversité. Il présentera la manière dont l’aménagement du territoire peut réduire les compromis et accroître les effets de synergie entre les différents types d’affectation des terres, des eaux intérieures et des mers afin de garantir la connectivité écologique, la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité et ses contributions aux populations. Les besoins des espèces migratrices et à large répartition, la nécessité de maintenir des populations d’espèces complexes et la nécessité de soutenir les processus écosystémiques tels que la prédation, la dispersion des graines et le rôle des espèces « clés de voûte » seront pris en considération. Le chapitre 1 présentera la manière dont l’évaluation prévoit de soutenir la réalisation de l’objectif 1 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, relatif à l’aménagement du territoire tenant compte de la biodiversité, ainsi que de l’objectif 2 relatif à la restauration et de l’objectif 3 relatif aux zones protégées et à d’autres mesures de conservation basées sur les zones. Il présentera également les autres objectifs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal qui concernent l’aménagement du territoire et la connectivité.
2. **Chapitre 2 : cible 1 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal sur l’aménagement du territoire tenant compte de la biodiversité** (*longueur suggérée : 25 000 mots*). Le chapitre 2 sera axé sur la cible 1 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Il mettra en relief l’importance d’inclure la biodiversité dans tous les plans d’aménagement du territoire pour conserver la nature et ses contributions, y compris en dehors des zones protégées et restaurées, et le rôle de la connectivité dans l’amélioration de la résilience de ces zones afin d’atteindre l’objectif A du Cadre. Le chapitre 2 se concentrera également sur le rôle que l’aménagement du territoire peut jouer par rapport aux éléments de la cible 1 qui font référence à la gestion efficace du changement d’affectation des terres et des mers et par rapport à la nécessité de ramener à un niveau proche de zéro, d’ici à 2030, la perte de zones de grande importance pour la biodiversité, y compris les écosystèmes présentant un degré élevé d’intégrité écologique. Il soulignera en outre la nécessité d’atteindre la cible 1 pour atteindre les autres cibles du Cadre, y compris les cibles 2, 3, 10 et 12, et expliquera les liens qu’elles entretiennent entre elles. Il montrera comment la cible 1 offre un contexte spatial pour les autres cibles, et étudiera l’importance de l’aménagement du territoire pour réduire les compromis et accroître les synergies entre les différentes affectations des terres (y compris celle des eaux intérieures) et des mers dans le contexte du lien entre la biodiversité, l’alimentation, l’eau, la santé et les changements climatiques. Quant à l’affectation des terres, le chapitre portera sur les interactions entre la production agricole (y compris les cultures et les pâturages), l’utilisation de l’eau, la sylviculture, la conservation et la restauration de la biodiversité, la production d’énergie, l’exploitation minière et le développement des infrastructures. Au sujet de l’affectation des eaux intérieures, il passera en revue les interactions entre l’affectation des terres dans les bassins versants et les zones riveraines, le captage de l’eau, le développement de l’hydroélectricité, l’exploitation des tourbières et la conservation et la restauration de la biodiversité. S’agissant de l’affectation des mers, le chapitre étudiera les interactions entre la pêche, la navigation, le développement de l’énergie en mer et d’autres facteurs ayant un impact sur la biodiversité dans les systèmes marins. Il évaluera la manière dont l’aménagement du territoire tenant compte de la biodiversité a été mis en œuvre et où et comment il a permis de réduire la perte de biodiversité et de préserver les contributions de la nature aux populations. Il évaluera les applications dans différents contextes, tels que la planification urbaine, la planification des zones protégées et des réseaux écologiques, la planification de la restauration, l’aménagement du territoire régional, la planification marine et côtière et d’autres types d’aménagement intégré du territoire, y compris les pratiques coutumières des peuples autochtones et des communautés locales. Il analysera les méthodes et les indicateurs disponibles pour mesurer les progrès réalisés en matière d’aménagement du territoire tenant compte de la biodiversité et, le cas échéant, proposera d’autres indicateurs pour compléter ceux du cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.
3. **Chapitre 3 : cibles 2 et 3 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal sur la restauration et les zones protégées et d’autres mesures de conservation basées sur les zones** (*longueur suggérée : 25 000 mots*). Le chapitre 3 donnera une vue d’ensemble des zones en cours de restauration et de conservation, proposera une réflexion sur la transposition des objectifs mondiaux y afférents aux niveaux national et local et déterminera les principales priorités et les défis majeurs. Il définira ce que signifie la restauration dans un monde en mutation et examinera comment identifier les zones les plus importantes, les corridors entre zones et d’autres facteurs de connectivité à restaurer sur terre, dans les eaux intérieures et en mer. Le chapitre 3 identifiera les types de restauration qui sont efficaces pour récupérer et améliorer la biodiversité et la connectivité écologique tout en n’affectant pas les utilisations durables. Il cernera des approches de gestion adaptative du processus de restauration qui orientent les résultats de la conservation vers la protection de la biodiversité, l’amélioration de la connectivité et la garantie des contributions de la nature aux populations au moyen de processus de planification et de mise en œuvre justes et équitables. Il abordera le rôle de la restauration des voies de dispersion et de migration dans l’amélioration de la résilience des écosystèmes et l’adaptation aux changements climatiques. Étant donné que la restauration des habitats a souvent lieu à l’intérieur des zones protégées, ce chapitre évaluera les connaissances concernant les emplacements spatiaux et les types d’interventions pertinentes pour la désignation et la gestion des zones protégées (cible 3) et pour les actions de restauration (cible 2). Le chapitre 3 dégagera les types de mesures de protection et de conservation par zone qui s’avèrent efficaces pour réduire la perte de biodiversité. Il analysera les méthodes et les indicateurs disponibles pour mesurer les progrès réalisés en matière d’aménagement du territoire tenant compte de la biodiversité et, le cas échéant, proposera d’autres indicateurs pour compléter ceux du cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.
4. **Chapitre 4 : maintenir, restaurer et améliorer la connectivité écologique** (*longueur suggérée : 25 000 mots*). Le chapitre 4 évaluera le rôle et l’importance de la connectivité écologique en tant qu’élément clé de l’aménagement du territoire pour la survie des espèces animales et végétales sauvages et l’amélioration des contributions de la nature aux populations. Il couvrira les composantes structurelles et fonctionnelles de la connectivité et son rôle dans le contexte d’un climat changeant. Ce chapitre abordera les éléments de l’objectif A du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming‑Montréal[[17]](#footnote-18). Il abordera également certains aspects des cibles 2, 3 [[18]](#footnote-19) et 12[[19]](#footnote-20) du Cadre. Il passera en revue les multiples définitions de la connectivité dans la recherche et la mise en œuvre de l’aménagement du territoire. Une taxonomie potentielle de la planification de la connectivité pourrait inclure les principaux objectifs considérés, la conservation de la connectivité (par exemple, pour les espèces migratrices, pour les métapopulations, pour la connectivité structurelle des habitats) et les échelles géographiques et temporelles sur lesquelles la connectivité est mesurée. Ce chapitre fournira une évaluation des politiques existantes pour la désignation, la restauration et la sauvegarde des corridors et des réseaux écologiques aux fins de connectivité. Il examinera également les indicateurs de connectivité écologique existants et proposés pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles pertinents du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming‑Montréal. Le chapitre évaluera également la manière dont la connectivité est prise en compte dans la planification et l’évaluation de la conservation par zone, en rapport avec les cibles 1, 2, 3 et 12.
5. **Chapitre 5 : aménagement du territoire tourné vers l’avenir** (*longueur suggérée : 20 000 mots*). Le chapitre 5 évaluera ce que les scénarios d’aménagement du territoire nous apprennent sur les synergies et les compromis dans l’interface biodiversité-alimentation-eau-santé-climat-énergie et sur la manière dont l’aménagement du territoire pourrait contribuer à améliorer les synergies et à réduire les compromis. Il examinera différents types de scénario, conformément au Rapport d’évaluation méthodologique sur les scénarios et les modèles relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques de la Plateforme, qui représentent des avenirs plausibles pour l’aménagement du territoire dans les milieux terrestres, les eaux intérieures et les milieux marins, à toutes les échelles pertinentes pour la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming‑Montréal. Ce chapitre s’appuiera sur l’évaluation thématique des liens entre la biodiversité, l’eau, l’alimentation et la santé, et en particulier sur les éléments qui traitent des interventions possibles, notamment l’aménagement du territoire, les corridors écologiques, les réseaux de zones protégées et les mesures visant à renforcer la connectivité. Le chapitre couvrira un large éventail de facteurs directs (par exemple, les changements climatiques, les changements d’affectation des terres, des eaux douces et des mers, l’extraction des ressources naturelles, la pollution et les espèces exotiques envahissantes) et indirects (par exemple, les facteurs démographiques, économiques, scientifiques et technologiques, socioculturels et institutionnels) d’évolution de la biodiversité qui sont pris en compte dans les scénarios ayant une influence sur la manière dont l’aménagement du territoire est exécuté. Il examinera le rôle joué par la connectivité écologique dans l’atténuation des effets de ces facteurs.
6. **Chapitre 6 : créer un environnement favorable à l’aménagement du territoire et à la connectivité écologique** (*longueur suggérée : 20 000 mots*). Le chapitre 6 évaluera les orientations et les outils existants, les méthodes, les scénarios, les modèles, les données, les connaissances et le renforcement des capacités en matière d’aménagement du territoire et de connectivité écologique. Il mettra en exergue l’importance de politiques bien conçues, d’une bonne gouvernance, de l’adhésion et de la participation des communautés, y compris le rôle des populations autochtones et des communautés locales, d’un engagement à long terme pour atteindre les objectifs et du renforcement des capacités. Ce chapitre étudiera également le rôle de la gestion adaptative dans la gestion de la biodiversité au fil du temps. Les analyses se concentreront sur la planification et les décisions en matière de conservation et de gestion des ressources qui intègrent la gestion des risques, des méthodes et des outils appropriés pour prendre en compte les conditions climatiques futures potentielles et les coûts d’adaptation, et qui donnent la priorité aux options visant à réduire la vulnérabilité aux impacts environnementaux, sociaux et économiques des différents facteurs de changement. Ce chapitre examinera également les instruments réglementaires et financiers qui soutiennent la planification et la mise en œuvre de politiques et d’actions qui créent un environnement favorable.

 III. Calendrier

| *Date* | *Actions et dispositions institutionnelles* |
| --- | --- |
| **2023** |
| Troisième trimestre | À sa dixième session, la Plénière est invitée à approuver, sur la base du rapport de cadrage initial, la conduite de l’évaluation méthodologique de l’aménagement intégré du territoire tenant compte de la biodiversité et de la connectivité écologique, qui débuterait après sa douzième session, et à prier le secrétariat de prendre les dispositions institutionnelles nécessaires pour rendre opérationnel l’appui technique requis pour l’évaluation. |
| **2024** |
| Troisième trimestre | Le Groupe d’experts multidisciplinaire demande, par l’intermédiaire du secrétariat, la nomination d’experts par les gouvernements et autres parties prenantes |
| **2025** |
| Premier trimestre | Le Groupe d’experts multidisciplinaire désigne les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les éditeurs-réviseurs de l’évaluation, conformément aux procédures d’établissement des produits de la Plateforme, notamment en mettant en œuvre la procédure prévue pour combler les lacunes en matière de connaissances spécialisées |
| Troisième trimestre | Première réunion des auteurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux, les éditeurs-réviseurs et les membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l’évaluation |
| **2026** |
| Premier trimestre | Réunion pour faire avancer l’élaboration du résumé à l’intention des décideurs, avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l’évaluation |
| Deuxième trimestre | Premier examen externe (8 semaines) – projets de chapitre et projet de résumé à l’intention des décideurs diffusé pour examen par les gouvernements et les experts |
| Troisième trimestre | Deuxième réunion des auteurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux, les éditeurs-réviseurs et les membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l’évaluationImmédiatement après la deuxième réunion des auteurs : réunion pour faire avancer l’élaboration du résumé à l’intention des décideurs, avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l’évaluation |
| Quatrième trimestre | Évaluation externe supplémentaire du projet de résumé à l’intention des décideurs (6 semaines) – le projet de résumé à l’intention des décideurs est mis à la disposition des gouvernements et des experts pour examen |
| **2027** |
| Premier trimestre | Atelier de rédaction en ligne pour faire avancer l’élaboration du résumé à l’intention des décideurs, avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l’évaluation |
| Troisième trimestre | Examen final (6 semaines) – versions finales des projets de chapitre et du projet de résumé à l’intention des décideurs diffusées auprès des gouvernements pour examen |
| Quatrième trimestre | Examen par la Plénière, à sa quatorzième session, du résumé à l’intention des décideurs pour approbation et des chapitres pour acceptation |
| Activités de communication en lien avec l’évaluation |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |

1. \* IPBES/10/1. [↑](#footnote-ref-2)
2. Conformément à la décision IPBES-5/4. [↑](#footnote-ref-3)
3. Disponible à l’adresse suivante : www.ipbes.net/requests-received-ipbes-work-programme. [↑](#footnote-ref-4)
4. CBD/COP/DEC/15/19. [↑](#footnote-ref-5)
5. Voir le document IPBES/10/7. [↑](#footnote-ref-6)
6. La période de trois ans accordée pour la production du rapport sur l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques a été jugée très courte. [↑](#footnote-ref-7)
7. IPBES (2019). Rapport de l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Brondizio, E. S., Settele, J., Díaz, S. et Ngo, H. T. (éd.). Secrétariat de l’IPBES, Bonn (Allemagne). <https://doi.org/10.5281/zenodo.3831673>. [↑](#footnote-ref-8)
8. IPBES (2022). Methodological Assessment Report on the Diverse Values and Valuation of Nature of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. Balvanera, P., Pascual, U., Christie, M., Baptiste, B. et González-Jiménez, D. (éd.). Secrétariat de l’IPBES, Bonn (Allemagne). <https://doi.org/10.5281/zenodo.6522522>. [↑](#footnote-ref-9)
9. IPBES (2022). The Thematic Assessment Report on the Sustainable Use of Wild Species of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. Fromentin, J. M., Emery, M. R., Donaldson, J., Danner, M. C., Hallosserie, A. et Kieling, D. (éd.). Secrétariat de l’IPBES, Bonn (Allemagne). <https://doi.org/10.5281/zenodo.6448567> [↑](#footnote-ref-10)
10. IPBES (2016). The Methodological Assessment Report on Scenarios and Models of Biodiversity and Ecosystem Services of the Intergovernmental Science Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. Ferrier, S., Ninan, K. N., Leadley, P., Alkemade, R., Acosta, L.A., Akçakaya, H.R., Brotons, L., Cheung, W. W. L., Christensen, V., Harhash, K.A., Kabubo-Mariara, J., Lundquist, C., Obersteiner, M., Pereira, H. M., Peterson, G., Pichs-Madruga, R., Ravindranath, N., Rondinini R. et Wintle, B. A. (éd.). Secrétariat de l’IPBES, Bonn (Allemagne). <https://doi.org/10.5281/zenodo.3235428>. [↑](#footnote-ref-11)
11. Voir la décision IPBES-3/3, annexe I. [↑](#footnote-ref-12)
12. Voir l’annexe de la décision IPBES-2/4 et la décision IPBES-5/1, sect. III, par. 8 et 9. [↑](#footnote-ref-13)
13. Voir la décision IPBES-3/3, annexe I. [↑](#footnote-ref-14)
14. Metternicht (2017). Land Use and Spatial Planning: Enabling Sustainable Management of Land Resources. Springer Briefs in Earth Sciences. [↑](#footnote-ref-15)
15. Voir la décision IPBES-3/3, annexe I. [↑](#footnote-ref-16)
16. Voir l’annexe de la décision IPBES-2/4 et la décision IPBES-5/1, sect. III, par. 9. [↑](#footnote-ref-17)
17. « Préserver, améliorer ou rétablir l’intégrité, la connectivité et la résilience de tous les écosystèmes ». [↑](#footnote-ref-18)
18. « soient dûment conservées et gérées grâce à la mise en place d’aires protégées écologiquement représentatives, bien reliées […] et à d’autres mesures efficaces de conservation par zone ». [↑](#footnote-ref-19)
19. « Augmenter significativement la superficie, la qualité et la connectivité des espaces verts et bleus dans les zones urbaines et densément peuplées, ainsi que l’accès à ces espaces et les avantages qu’ils procurent ». [↑](#footnote-ref-20)